

Egalité Femmes-Hommes : la Caisse des Dépôts publie son index 2022 avec un score de 92/100

Paris, le 27 février 2023

Engagée depuis plusieurs années en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, et en complément de l'accord collectif spécifique signé en 2007, la Caisse des Dépôts a souhaité depuis 2019 se doter de manière volontaire d'un index sur l'égalité professionnelle s'inspirant des principes du décret n°2019-15 du 8 janvier 2019, tout en tenant compte de son statut particulier et de la dualité de son système de rémunération.

Le score obtenu cette année est identique à celui de l'an passé. Il confirme à la fois la dynamique positive engagée en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes et la nécessité de poursuivre les efforts dans la durée. Depuis 2007, la Caisse des Dépôts a mis en place un accord collectif spécifique à l'égalité professionnelle femmes/hommes, qui prévoit la mise en œuvre de plans de progrès triennaux. L'avenant n°4 à l'accord sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans l'établissement public a été signé le 7 novembre 2022.

Les priorités fixées par ces plans concernent la mixité des emplois, l'équilibre des rémunérations et des promotions, la conciliation vie professionnelle/vie privée, des mesures de prévention et de lutte contre les violences, le harcèlement, les agissements sexistes, la lutte contre les stéréotypes et contre les discriminations, ainsi que la diffusion d'une culture de l'égalité.

Grâce à une sensibilisation active sur ces enjeux, la Caisse des Dépôts compte 54% de femmes dans l'encadrement, 41% de femmes sur les emplois de direction et 50% dans son Comex.

L'index est calculé pour l'ensemble du personnel, fonctionnaires et salariés, à partir des données de l'année N-2 soit du 1er janvier au 31 décembre 2021.

Ses modalités de calcul tiennent compte des particularités propres aux rémunérations des populations publiques/privées et des différences dans leurs structures de progression.

Les indicateurs sont calculés et évalués selon un barème allant de 0 à 100 points. Le niveau de résultat obtenu correspond à la somme des points obtenus pour chacun des indicateurs :

- Ecart de rémunération entre les femmes et les hommes (37/40) ;
 - Ecart de taux d'augmentations individuelles et de revalorisation de la PFT (hors promotion) entre les femmes et les hommes (20/20) ;
 - Ecart de taux de promotions entre les femmes et les hommes (15/15) ;
 - Pourcentage de collaboratrices ayant bénéficié d'une augmentation par l'effet de la neutralisation des périodes d'interruption d'activité liées au congé de maternité ou d'adoption (15/15) ;
 - Nombre de collaborateurs ou collaboratrices du sexe sous-représenté parmi les dix personnes ayant perçu les plus hautes rémunérations (5/10).
-

À propos du groupe Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public, investisseur de long terme au service de l'intérêt général et du développement économique des territoires.

Elle regroupe cinq domaines d'expertise : les politiques sociales (retraite, formation professionnelle, handicap, grand âge et santé), les gestions d'actifs, le suivi des filiales et des participations, le financement des entreprises (avec Bpifrance) et la Banque des Territoires.

Contact presse

Caisse des Dépôts

Groupe Caisse des Dépôts – Service presse : Sonia Gacic-Blossier - 06 43 53 91 80

 |  |  |  [caissedesdepots.fr](https://www.caissedesdepots.fr)